



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 5 octobre 2017 à 17 h**

---

À une séance extraordinaire tenue le 5 octobre 2017 à 17 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Normand Leroux
	Diane Dufour-Flynn
	Julie Gratton
	Rosa Borreggine

**EST ABSENT :**

Le conseiller	Luc Leblanc
La conseillère	Caroline Vinet

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général, Jean Beaulieu  
Le greffier et directeur des Services juridiques

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

---

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 546-10-2017**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
3. **Approbation du procès-verbal**
4. **Règlements**
5. **Soumissions**
  - 5.1 Adjudication - Travaux de réfection de bordures et de trottoirs (2017-TP-13)
  - 5.2 Adjudication - Fourniture et livraison d'abrasifs routiers pour les chemins pendant la saison hivernale 2017-2018 (2017-TP-14)
  - 5.3 Adjudication - Achat de 3 véhicules neufs GMC Terrain SLE ou Ford Escape S (2017-TP-16)
  - 5.4 Adjudication - Achat d'un véhicule usagé de marque RPM Tech, modèle Cameleon sur chenille (2017-TP-17)



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 5 octobre 2017 à 17 h**

- 5.5 Adjudication - Achat d'un pulvérisateur remorqué pour arrosage (2017-TP-18)
- 5.6 Adjudication - Achat d'un véhicule neuf de marque et modèle GMC Sierra 1500 à cabine multiplace 4 X 4 ou Dodge Ram 1500 à cabine d'équipe 4 X 4, année 2017 ou plus récente (2017-TP-19)
6. **Administration et finances**
- 6.1 Protocole d'entente - Entretien du trajet Vélocité
7. **Sécurité publique**
8. **Travaux publics et génie**
9. **Environnement**
10. **Urbanisme**
- 10.1 Demandes de permis de construction approuvées - PIIA
- Montée Victor-Nymark, lot 5 297 370 - Nouvelle construction
  - 137, rue Principale - Modification du revêtement extérieur
  - Rue Principale, lots 6 071 113 et 6 067 399 – Nouvelle localisation de l'entrée pour le garage souterrain du futur bâtiment de 24 unités de logement
11. **Vie communautaire**
12. **Ressources humaines**
13. **Correspondance**
14. **Points nouveaux**
15. **Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
16. **Levée de la séance**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

**RÉSOLUTION N° 547-10-2017**

**ADJUDICATION**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS (2017-TP-13)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 3 octobre 2017 pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs (2017-TP-13);

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
9272-2214 Québec inc.	24 981,60 \$
Groupe TNT inc.	27 486,88 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 4 octobre 2017;

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 5 octobre 2017 à 17 h**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 24 981,60 \$ incluant les taxes, présentée par 9272-2214 Québec inc., 759, boulevard Industriel, Blainville (Québec) J7C 3V3, pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs (2017-TP-13), soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget d'opération 2017.

---

**RÉSOLUTION N° 548-10-2017**

---

**ADJUDICATION**  
**FOURNITURE ET LIVRAISON D'ABRASIFS ROUTIERS POUR LES CHEMINS PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2017-2018 (2017-TP-14)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 5 octobre 2017 pour la fourniture et la livraison d'abrasifs routiers pour les chemins pendant la saison hivernale 2017-2018 (2017-TP-14);

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
Lafarge Canada inc.	117 757,39 \$
Bauval inc. Division Sable L.G.	118 654,20 \$
Carrières Laurentiennes Div Carrières Uni-Jac inc.	139 901,58 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 5 octobre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 117 757,39 \$ incluant les taxes, présentée par Lafarge Canada inc., 1250, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle (Québec) J8B 1S6, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs routiers pour les chemins pendant la saison hivernale 2017-2018 (2017-TP-14), soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les budgets d'opération 2017 et 2018.

---

**RÉSOLUTION N° 549-10-2017**

---

**ADJUDICATION**  
**ACHAT DE TROIS VÉHICULES NEUFS GMC TERRAIN SLE OU FORD ESCAPE S (2017-TP-16)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 4 octobre 2017 pour l'achat de trois véhicules neufs GMC Terrain SLE ou Ford Escape S (2017-TP-16);



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 5 octobre 2017 à 17 h**

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
Ventes Ford Elite (1978) Inc.	99 821,30 \$
Saint-Jérôme Chevrolet	111 065,85 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 4 octobre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 99 821,30 \$ incluant les taxes, présentée par Ventes Ford Elite (1978) Inc., 2171, boulevard Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1T1, pour l'achat de trois véhicules neufs GMC Terrain SLE ou Ford Escape S (2017-TP-16), soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 451-2017.

---

**RÉSOLUTION N° 550-10-2017**

---

**ADJUDICATION**  
**ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ DE MARQUE RPM TECH, MODÈLE CAMELEON SUR**  
**CHENILLE (2017-TP-17)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 28 septembre 2017 pour l'achat d'un véhicule usagé de marque RPM Tech, modèle Cameleon sur chenille (2017-TP-17);

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
R.P.M. Tech inc.	81 385,05 \$
Le Carrossier Rive-Sud	85 834,59 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 4 octobre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 81 385,05 \$ incluant les taxes, présentée par R.P.M. Tech inc., 2220, rue Michelin, Laval (Québec) H7L 5C3, pour l'achat d'un véhicule usagé de marque RPM Tech, modèle Cameleon sur chenille (2017-TP-17), soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 451-2017.



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 5 octobre 2017 à 17 h**

---

**RÉSOLUTION N° 551-10-2017**

---

**ADJUDICATION**

**ACHAT D'UN PULVÉRISATEUR REMORQUÉ POUR ARROSAGE (2017-TP-18)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 3 octobre 2017 pour l'achat d'un pulvérisateur remorqué pour arrosage (2017-TP-18);

ATTENDU QUE la Ville a reçu une soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
Multi Pression L.C. inc.	23 438,80 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 4 octobre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 23 438,80 \$ incluant les taxes, présentée par Multi Pression L.C. inc., 1551, rue de Coulomb #110, Boucherville (Québec) J4B 8J7, pour l'achat d'un pulvérisateur remorqué pour arrosage (2017-TP-18), soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 451-2017.

---

**RÉSOLUTION N° 552-10-2017**

---

**ADJUDICATION**

**ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF DE MARQUE ET MODÈLE GMC SIERRA 1500 À CABINE MULTIPLACE 4 X 4 OU DODGE RAM 1500 À CABINE D'ÉQUIPE 4 X 4, ANNÉE 2017 OU PLUS RÉCENTE (2017-TP-19)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 4 octobre 2017 pour l'achat d'un véhicule neuf de marque et modèle GMC Sierra 1500 à cabine multiplace 4 X 4 ou Dodge Ram 1500 à cabine d'équipe 4 X 4, année 2017 ou plus récente (2017-TP-19);

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
Automobiles Paillé inc.	44 282,61 \$
Saint-Jérôme Chevrolet	45 760,05 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 4 octobre 2017;



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 5 octobre 2017 à 17 h**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 44 282,61 \$ incluant les taxes, présentée par Automobiles Paillé inc., 700, avenue Gilles-Villeneuve, Berthierville (Québec) J0K 1A0, pour l'achat d'un véhicule neuf de marque et modèle GMC Sierra 1500 à cabine multiplace 4 X 4 ou Dodge Ram 1500 à cabine d'équipe 4 X 4, année 2017 ou plus récente (2017-TP-19), soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 451-2017.

---

**RÉSOLUTION N° 553-10-2017**

---

**PROTOCOLE D'ENTENTE - ENTRETIEN DU TRAJET VÉLOCITÉ**

ATTENDU l'entente intermunicipale signée le 22 avril 2014 entre les parties relativement à l'aménagement d'un lien cyclable entre les municipalités de Piedmont, Saint-Sauveur et Morin-Heights / Projet d'interconnexion;

ATTENDU QUE ledit projet d'interconnexion, nommé "Vélocité", a été réalisé entre 2014 et 2017 et consistait à relier les parcs linéaires Le P'tit Train du Nord et le Corridor aérobique en passant par la Municipalité de Piedmont, la Ville de Saint-Sauveur et la Municipalité de Morin-Heights;

ATTENDU QUE le trajet Vélocité emprunte les voies publiques, lesquelles sont de juridiction municipale ou provinciale et sont situées sur le territoire des municipalités locales parties à l'entente;

ATTENDU QUE le trajet est parfois en chaussée désignée, en bande cyclable, en accotements asphaltés de rues ou en site propre;

ATTENDU QUE les parties se sont préalablement entendues verbalement sur les modalités relatives à l'entretien du trajet Vélocité et qu'il y a lieu de conclure une entente à cet effet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente relativement à l'entretien du trajet Vélocité.

---

**RÉSOLUTION N° 554-10-2017**

---

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION APPROUVÉES**  
**PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 3 octobre 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 5 octobre 2017 à 17 h**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

<b>Adresse des travaux</b>	<b>Type de travaux Numéro de plans</b>	<b>Conditions</b>
Montée Victor-Nymark Lot 5 297 370	Nouvelle construction 2017-178	Sans objet
137, rue Principale	Modification du revêtement extérieur au 137, rue Principale 2017-177	Les poteaux doivent être gris foncé, la porte et les fenêtres doivent être blanches et la cheminée doit être en brique, le tout comme illustré dans l'option 1.
Rue Principale Lots 6 071 113 et 6 067 399	Nouvelle localisation de l'entrée pour le garage souterrain du futur bâtiment de 24 unités de logement 2017-179	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

**RÉSOLUTION N° 555-10-2017**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

---

Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des  
Services juridiques

---

Jacques Gariépy  
Maire